



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	E	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
P	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HAMTIAUX
E	Marie AUTRIQUE	E	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019
2. Suivi du projet de stationnement 30 minutes
3. Suivi de la reconversion du camping communal
4. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il y aura encore 1 réunion cette année car la CCATM ne s'est réunie que deux fois en 2019 ; contrairement à la CLDR qui s'est rencontrée en mars. Pour cette raison, l'ordre du jour est assez faible. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (15/10/2019) est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi du projet de stationnement 30 minutes

Monsieur Kriescher poursuit la réunion et rappelle les informations importantes concernant ce dossier ; l'objectif est simple : éviter les voitures ventouses et faire ses courses rapidement et facilement. Par ce moyen, les commerçants sont invités à se garer plus loin et non devant leur commerce ; les places devant les magasins sont destinées aux clients. Attention, cette action est là pour sensibiliser et non réprimander ; un parking à la gare sera créé en 2020 afin de renforcer le système et inciter le stationnement plus loin.

Un projet de flyers vient d'être réalisé avec Mme M-N Minguet ; ces derniers seront distribués aux commerçants et collés sur les pare-brises des voitures ne respectant pas les 30 minutes réglementaires. M. Kriescher fait passer la proposition de flyers aux membres présents ; ces derniers remarquent qu'il manque l'éditeur responsable et la mention « ne pas jeter sur la voie publique ».

Il faudra veiller à la plasticité du papier pour éviter que les flyers ne se désagrègent avec la pluie. L'idée est de dissuader également un piéton qui verrait l'autocollant sur une autre voiture. Il n'y aura qu'un marquage au niveau du sol pour éviter tout panneau supplémentaire dans la rue. Le disque bleu ne devra pas être utilisé et la Commune compte sur le bon sens des usagers pour se limiter aux 30 minutes.

Ce projet sera évalué quant à son fonctionnement et sa réussite dans quelques mois.

Les travaux de marquage seront réalisés dès que la météo le permettra ; quant aux flyers, ils vont être finalisés et imprimés.

3. Suivi de la reconversion du camping communal

Monsieur Lecerf poursuit la réunion et aborde le sujet de la reconversion du camping (*lié à la fiche-projet 1.15 : Hamoir – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune*). Le CGT a été rencontré dernièrement et a donné quelques éléments de réponses. L'idée de base, était de conserver un camping de passage avec une zone pour motor-homes ainsi que des chalets sur pilotis. Le CGT a accepté que ces différents éléments se retrouvent au même endroit et que l'appellation reste « Camping ». Cela signifie qu'il y aura encore une rentrée d'argent via des subsides.

Le camping serait, en outre, géré par une Régie Communale qui peut être partenaire d'un investisseur privé. La création d'une RC faciliterait la gestion car les lourdeurs administratives sont nombreuses pour la Commune (exemple : achat et TVA). Une visite sera prochainement organisée dans une Commune où une RC est présente afin de connaître le fonctionnement dans les détails. Si une RC est mise en place en 2020, le camping peut déjà être fonctionnel; pas mal de travaux ont été réalisés et il peut continuer de vivre ainsi. Le camping doit être fermé pour 2025 mais la reconversion doit être connue pour décembre 2019. Pourquoi ne pas supprimer 20% chaque année et consacrer ces % à des zones pour motor-homes ? Le GTI (Groupe Transversal d'Inondation) doit donner son feu vert avant toute action.

Le projet global (soumis au Développement rural) continue d'avancer ; l'ensemble (OT, plaine de jeux et parking) est cohérent et le camping vient compléter ce dernier. Le camping est le projet le plus audacieux mais sera bénéfique pour la Commune.

Pour que ce projet soit viable et rentable, il faut s'entourer de partenaires professionnels ; les touristes attirés par les chalets sur pilotis seront des touristes plus « haut de gamme » que les résidents actuels, il faudra les satisfaire.

ECETIA est une société qui prend en charge la construction de bâtiments (citons l'exemple de la nouvelle école de Bosson – Ferrières). Cette société sera rencontrée le 20 novembre 2019 afin de connaître leur offre et leur prix. Rénover une maison est assez facile pour une Commune (exemple : Maison Rurale) mais mettre sur pied un camping qui fonctionne et qui attire un tourisme plus riche, cela est moins évident. Il est envisagé de collaborer avec eux ; en outre, les frais peuvent être intégrés à la RC.

4. Divers

- M. Lecerf a rencontré les Voies Navigables pour le dossier de la passerelle entre Werbeucommune et la gare (*fiche-projet 1.8 : Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce*) ; ces derniers ont rappelés les normes vis à vis de la hauteur de la passerelle.
- Mme M-N Minguet signale qu'un abri de bus a été vandalisé à Fairon et qu'il faut le remplacer. Cette dernière propose également de déplacer l'arrêt de bus de

Comblain-la-Tour juste en face du pont vers *chez Wen* pour plus de sécurité. Une rencontre avec le SPW doit être organisée pour étudier la faisabilité ; cela ne devrait pas poser problème car il s'agit d'un domaine public.

- Concernant la fiche-projet 2.9 « *HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine* », la Commune a reçu de nouveaux plans de la part du bureau d'études pour protéger la statue et ses environs. 5 choix de coupoles sont distribués aux membres de la CLDR/CCATM ; aucun membre ne se prononce sur les propositions jugées inintéressantes. Pour eux, la coupole représente un coût énorme qui n'est pas nécessaire ; ils se demandent d'ailleurs si les pierres autour de la statue ont de l'importance pour le patrimoine. Si non, il serait opportun de les enlever et d'ajouter un petit espace vert. M. Kriescher montre les plans présentés lors de la réunion du 15/10/2019 ; il est vrai que la coupole fait perdre pas mal d'espace. Selon Mme Minguet, l'essentiel est de garder l'identité de la Place ainsi que les différentes dates. Il faut demander au Patrimoine ce qu'il est possible de faire vu que la statue est une reproduction. M. Lecerf approuve l'idée, il ne souhaitait pas garder ce muret en pierres, la coupole servait à le préserver. Un contact va être pris avec le Patrimoine.
- Une visite de la Maison Rurale est prévue le 7/12/2019 à 11H pour toute la population ; le 27/06/2020, le bâtiment sera inauguré. Il est important d'ouvrir les portes pour mieux s'imprégner de l'endroit et pouvoir choisir un nom. Il y a 4 noms à trouver (bâtiment général, salle polyvalente, salle de réunion et salle à l'étage). Un membre propose « la salle Puckchaudoir ». Toutes les propositions sont à envoyer à Mme Minguet par mail. Une idée serait de placer une boîte à suggestions le 7/12/2019 ou placer des tableaux blancs dans chaque salle pour noter les différentes idées.
- Le GREOVA organise une réunion interCLDR le jeudi 12/12/2019 à l'Escale à Esneux ; chaque membre est convié. L'objet de la réunion est l'Economie-Emploi-Formation en Ourthe-Vesdre-Amblève par la mise en place d'une plateforme. L'invitation parviendra par mail à chacun d'ici quelques jours. Une inscription est souhaitée pour le 1/12/2019.
- L'étude d'incidence au Chirmont est clôturée. Le projet se trouve juste à côté d'un site Natura 2000 ; une orchidée rare a été découverte. L'avantage est que les pieds ont été retrouvés au fond de la dernière passerelle. Des recommandations ont été établies pour le permis d'urbanisation ; il s'agit de limiter les impacts environnementaux par la plantation de haies, des normes d'éclairage, la plantation d'arbres, la mise en place de barrières autour des orchidées, etc. Le seul problème est qu'il faut remplacer 3 hectares d'épineux par des feuillus ; un bois de 5.7 hectares est envisagé entre Xhoris et Hamoir. Le DNF sera rencontré prochainement.
- Le CoDT a encore été actualisé ; les nouvelles modifications concernent les demandes de permis et le RGPD a été introduit dans les annexes, ce qui implique une lourdeur administrative.

- Concernant la pharmacie Bia, il y a un recours au Conseil d'Etat.
- Enfin, la maison située juste en face de la route d'Ouffet est destinée aux pompiers pour un exercice ; tous les compteurs doivent être enlevés avant quoi que ce soit, d'où l'attente prolongée avant l'aménagement de la zone. La réflexion avance quant au futur de cette dernière.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence, rappellent la dernière réunion prévue le 17/12/2019 à 20H et clôturent la réunion.

La réunion se termine à 21h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)